Exemplaire à nous retourner avec le chèque de réservation.

DEPARTEMENT DE L'OISE

MAIRIE DE VENDEUIL-CAPLY 60120

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT

TEL: 03.44.80.16.62

mairie.vend.cap@wanadoo.fr

CANTON DE ST-JUST-EN-CHAUSSEE

CANTON DE 31 GOST EN CHAOSSEE
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ENGAGEMENT
Entre les soussignés : Demeurant Désigné « l'utilisateur de la Salle » qui reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle polyvalente de VENDEUIL-CAPLY et qui s'engage à s'y conformer.
ET:
Mr MENARD Guillaume Maire de la Commune de Vendeuil-Caply agissant en cette qualité et autorisé par la délibération du Conseil Municipal en date du 06 novembre 2009.
Il a été convenu ce qui suit :
La commune de Vendeuil-Caply mettra du La Salle (166 m2) + la cuisine à la disposition de ce, moyennant la somme acceptée de :€
L'utilisateur s'engage à respecter la salle et son équipement. Il les laissera propres, rangés et en bon état en fin de location. - Une caution de : € par chèque bancaire, sera demandée à la remise des clefs. Le chèque vous sera retourné s'il n'y a pas de problème. - L'utilisateur s'engage à régler tous les frais directs et indirects relatifs aux vols et dégâts constatés lors de la restitution des clefs.
Une attestation d'assurance pour la location de la salle sera demandée lors de la réservation
Le règlement de la location se fera à raison de : - 50% à la réservation, soit une somme de€ qui restera acquise à la commune de Vendeuil- Caply en cas d'annulation de ce contrat. - 50% à la remise des clefs, impérativement, soit une somme de :€

Fait à Vendeuil-Caply, le Le responsable,

LE LOCATAIRE

(signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»).